



**Etat des lieux et étude d'avant-projet de réhabilitation des
gravières du site du Legat et Etangs de Chauttes sur les
communes d'Ambert et de Job**

Marché à procédure adaptée
(ARTICLE L 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Annexe technique

15/02/2021

Table des matières

| | | |
|------------|--|---|
| Article 1. | CONTEXTE..... | 3 |
| Article 2. | PRESENTATION DES SITE ET DES ENJEUX..... | 3 |
| 2.1. | Gravière du Legat | 3 |
| 2.2. | Les étangs de Chauttes | 4 |
| Article 3. | PROJET D'AMENAGEMENT..... | 4 |
| 3.1. | Gravière du Legat | 4 |
| 3.2. | Les étangs de Chauttes | 5 |
| Article 4. | OBJET DE LA MISSION | 5 |
| Article 5. | COMPETENCES REQUISES | 7 |
| Article 6. | DEROULEMENT DE LA MISSION | 7 |
| Article 7. | PRECONISATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT ET AU PAYSAGE | 7 |
| Article 8. | Spécifications générales | 8 |
| Article 9. | Documents disponibles | 8 |

Article 1. CONTEXTE

Dans le cadre du Contrat territorial Bassin versant de la Dore et du Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez / bassin versant de la Dore, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte une programmation d'actions au titre de son objet/compétence Gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore issu du transfert des compétences « GEMAPI » par les EPCI du territoire.

En cohérence avec le SAGE Dore, visant l'amélioration de la qualité écologique de la masse d'eau de la Dore sur sa partie aval, ce programme a parmi ces principaux objectifs la restauration de la fonctionnalité des milieux alluviaux de la Dore.

La programmation 2020-2021 a pour objectif de réaliser des études préalables à des actions de restauration de la dynamique fluviale intitulé : A3c_DoreB_01 Etude reconnexion du lit majeur site Legat et site des étangs de Chauttes sur la Dore.

Cette programmation découle d'une étude réalisée en 2017-2018 par le bureau d'étude Burgeap « Etude hydro morphologique de la plaine alluviale d'Ambert-Arlanc » dans le cadre du contrat territorial Dore amont porté par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, montrant la nécessité de rétablir la dynamique fluviale sur certains secteurs.

L'objectif de la présente étude est de faire un pré-diagnostic écologique, de réaliser une topographie succincte des secteurs à enjeux et de réaliser une bathymétrie afin de permettre le dimensionnement des futurs aménagements. Cette étude concerne 2 sites à proximité de la Dore : l'ancienne gravière du Legat (sur la commune de Job) et le site des étangs de Chauttes (sur la commune d'Ambert).

Article 2. PRESENTATION DES SITES ET DES ENJEUX

2.1. Gravière du Legat

Dans ce secteur, la Dore est latéralement contrainte par une ancienne gravière en rive droite du cours d'eau, séparée de ce dernier par une digue sur la partie amont de l'actuel plan d'eau.

Bien que la qualité des habitats aquatiques soit bonne sur ce secteur, la présence de ces aménagements réduit localement la connectivité du cours d'eau avec le lit majeur et inhibe les capacités potentielles de la dynamique latérale de la Dore.

La restauration physique de ce secteur et la reconnexion du lit majeur permettraient d'améliorer la qualité physique du cours d'eau, mais également de favoriser les phénomènes d'écrêtement en période de crues.

| | |
|---------------------------------|---|
| Commune / Lieu-dit : | Job / Legat |
| Maître d'ouvrage : | Commune / Collectivité |
| Unité fonctionnelle : | La Dore dans les gorges |
| Tronçon : | DOR22 |
| Masse d'eau : | FRGR0230a |
| Nature des pressions : | Digue / Gravière |
| Contexte réglementaire : | Liste 1, Liste 2, Natura 2000, réservoir de biodiversité (SRCE) |
| Risque inondation : | / |



L'alimentation en eau de la gravière provient certainement de la nappe d'accompagnement de la Dore.

Le plan d'eau peut être décomposé en 2 parties :

- Au nord une partie plus profonde,
- Au Sud à partir de l'îlot, une partie peu profonde.

L'intérêt écologique de la gravière est pauvre du fait des caractéristiques de cette gravière avec un fond très minéral composé des alluvions de la Dore, un réchauffement et une évaporation de l'eau importantes sur la partie sud.


2.2. Les étangs de Chauttes

Dans ce secteur, des travaux de rectification et de recalibrage ont été conduits en lien avec l'exploitation des granulats alluvionnaires. Ces travaux ont conduit à une réduction significative de la bande active du cours d'eau, signe d'une incision passée. La chenalisation et les contraintes latérales associées à la présence de 3 plans d'eau en rive gauche de la Dore ont également participé à figer l'emprise du cours d'eau. Les terrains situés entre ces plans d'eau et le lit mineur de la Dore font aujourd'hui office de digue et limitent les débordements en lit majeur de la Dore. Deux linéaires de protections de berges en rive gauche contribuent également à la fixation du lit de la Dore.

Ces aménagements ont localement conduit à une banalisation des écoulements, à une réduction de l'attractivité et à une perte de connectivité du lit mineur avec le lit majeur.

L'alimentation des plans d'eau se fait à la fois par la nappe d'accompagnement de la Dore, mais aussi par un cours d'eau traversant ces pièces d'eau.

Ce secteur est situé en zone inondable de la Dore.

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Commune / Lieu-dit : | Amber / Etang de Chauttes |  |
| Maître d'ouvrage : | Commune / Collectivité | |
| Unité fonctionnelle : | La Dore à Amber | |
| Tronçon : | DOR20 / AFG07 | |
| Masse d'eau : | FRGR0230a | |
| Nature des pressions : | Rectification / Gravières | |
| Contexte réglementaire : | Liste 1, Liste 2, Natura 2000, réservoir de biodiversité (SRCE) | |
| Risque inondation : | Zone inondable Q100 | |

Article 3. PROJET D'AMENAGEMENT

3.1. Gravière du Legat

L'action consiste à reconnecter le lit mineur de la Dore à son lit majeur. L'opération permettra également de favoriser l'écrêtement des crues dans le secteur par la restauration de la zone sud du plan d'eau en zone humide potentielle pour l'expansion de crues et permettant de diminuer l'évaporation d'eau sur une partie du plan d'eau.

Les travaux consisteront principalement à supprimer la digue existante. L'ensemble des déblais seront disposés sur la partie Sud de la gravière afin de réhabiliter ce secteur en zone humide.

3.2. Les étangs de Chauttes

L'action consiste à reconnecter le lit mineur de la Dore à son lit majeur afin d'améliorer la qualité physique du secteur et de favoriser l'écrêtement des crues par la reconnexion de zones humides d'expansion. Les travaux consisteront principalement à élargir le lit majeur en rive gauche afin de rendre disponible les espaces de mobilité historique de la Dore.

Les travaux consisteront par la suppression de la digue entre le plan d'eau le plus à l'Est et la Dore. L'ensemble des déblais sera redistribué sur le plan d'eau en pente douce et permettra ainsi la réhabilitation du plan d'eau en zone humide inondable. L'ensemble des résineux sur le site sera coupé et évacué. Le cours d'eau arrivant en amont sera réhabilité afin qu'il ne soit pas court-circuité par les plans d'eau. L'objectif étant que ce cours d'eau longe les plans d'eau concernés en rive droite de la parcelle ZH 19 comme indiqué dans la BD topo, reprenne le chemin du plan d'eau effacé à l'Est pour rejoindre la Dore. Un système de dérivation pour l'alimentation du plan d'eau conservé est prévu pour un débit inférieur à 5% du QMNA5.

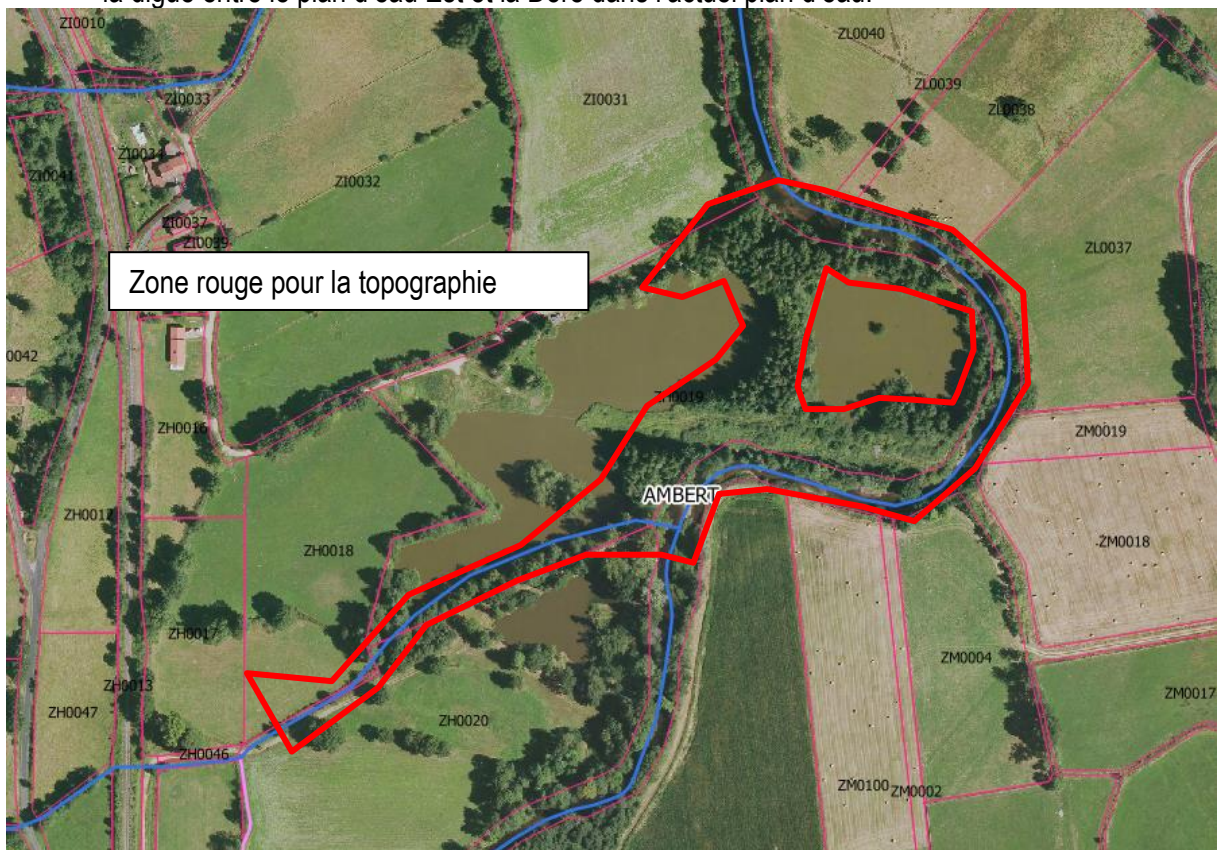
Article 4. OBJET DE LA MISSION

La mission demandée dans cette prestation est décomposée en différentes étapes comme expliqué ci-après :

- Etat écologique des sites, **pour les deux sites** :
 - Indicateur de potentialité écologique (IPE) ou équivalent. L'objectif ici n'est pas d'avoir une expertise écologique complète du site, mais d'avoir un état initial succinct et d'évaluer le potentiel écologique pour chacun des sites. Le prestataire s'attachera à proposer une méthode d'expertise simple.
- Relevé topographique :
 - **Site Legat** : 4 profils en travers au Sud du site, permettant d'apprécier la topographie au niveau de la digue.



- Site Chauttes : Réalisation d'une topographie du site sur le secteur en rouge. L'objectif étant d'apprécier les profils entre le cours d'eau et les différentes digues autour du plan d'eau à l'Est. Ainsi que de réaliser des profils sur le cours d'eau arrivant à l'Ouest, se jetant actuellement dans le plan d'eau principal. L'objectif des travaux étant à la fois de remettre le cours d'eau comme il est noté dans la BD topo, mais aussi de remblayer la digue entre le plan d'eau Est et la Dore dans l'actuel plan d'eau.



- Bathymétrie
 - **Legat / Chauttes** : bathymétrie de l'ensemble des plans d'eau. La profondeur estimée des étangs de Chauttes : 1 à 2 mètres. La profondeur estimée du Legat est variable : la partie SUD paraît moins profonde que la partie Nord.

Il sera demandé au prestataire, à partir de l'ensemble des éléments écologiques, topographiques et bathymétriques de réaliser un AVP sommaire **pour le site des étangs de Chauttes**, à savoir :

- Description sommaire du projet (remise du cours d'eau dans un nouveau lit, effacement digue du plan d'eau à l'Est et remblais du plan d'eau Est avec ces mêmes matériaux).
- Plans et schémas de principe des aménagements (gabarie du cours d'eau, estimation du volume de déblais/remblais, tracé des aménagements).
- Analyse de la capacité d'érosion de la Dore sur le côté Est.
- Appréciation de bénéfices écologiques attendus, des inconvénients et des contraintes liées à sa mise en œuvre.
- Travaux et mesures d'accompagnement à mettre en œuvre.
- Préconisations et modalités pour la mise en œuvre des travaux.

- Coût estimation détaillé de l'aménagement lui-même.

Article 5. COMPETENCES REQUISES

Pour mener à bien cette prestation, le titulaire devra avoir de solides compétences en matière, d'hydro morphologie, de dynamique fluviale, d'écologie.

Le titulaire devra également maîtriser toutes les réglementations applicables en matière de travaux en rivière, en lit majeur et prendre en compte l'évolution possible de la dynamique des cours d'eau.

Par ailleurs, le prestataire devra disposer d'aptitudes en matière d'animation de réunions, de communication et de vulgarisation.

Le prestataire devra être en mesure de fournir un travail permettant :

- de donner une vision écologique, topographique et bathymétrique des deux sites ainsi qu'une analyse plus poussée du projet sur le site des étangs de Chauttes.
- de confirmer la faisabilité des interventions techniques pouvant être envisagées,
- de définir/concevoir une solution technique avec dimensionnement des travaux et identification des conséquences notamment sur la dynamique fluviale et hydro morphologiques des interventions sur l'ensemble des secteurs.

Les sous-traitants éventuels devront également justifier de solides compétences dans le(s) domaine(s) dans lequel(s) ils sont amenés à intervenir.

Article 6. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission est divisée en 2 phases.

Phase 1 :

- Visite obligatoire sur site avec le pétitionnaire, les partenaires techniques, les services de l'état et propriétaire.

L'objectif de cette visite est de définir les besoins pour l'étude (topographie, bathymétrie, travaux envisagés), les parties réglementaires et les connaissances écologiques des sites.

- Diagnostic IPE des sites ou équivalent.
- Topographie et Bathymétrie.

Le prestataire enverra l'ensemble de ces éléments au pétitionnaire pour validation.

Phase 2 :

- A partir de la phase 1, une réunion entre le pétitionnaire, les partenaires techniques, les services de l'état et propriétaire permettra de définir les éléments de l'AVP sommaire à partir des éléments de la phase 1.

Rendu de la phase 2 envoyé au pétitionnaire pour validation, avant la clôture du marché.

Les réunions feront l'objet d'un compte-rendu par le prestataire et validé par le pétitionnaire.

Article 7. PRECONISATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT ET AU PAYSAGE

Toutes les mesures seront proposées pour la protection du milieu naturel notamment aquatique. Les espèces présentes dans les milieux aquatiques sont particulièrement sensibles aux perturbations et aux dérangements que peut induire une intervention en période de reproduction. Les lits moyen et majeur de la Dore présentent des habitats remarquables dont certains sont d'intérêt communautaire (forêt alluviale, végétation pionnière de grèves, ...). Il est demandé au prestataire de prendre toutes les précautions nécessaires lors de l'élaboration de l'AVP et des modalités d'intervention des travaux.

Les sites se situent sur le périmètre du site Natura 2000 Dore et affluents (FR8301091).

Une attention particulière sera portée par le prestataire sur les espèces exotiques envahissantes présentes sur le site dans le dimensionnement de l'AVP (renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya et Ambroisie au moins) sont fréquentes sur ce secteur de la Dore.

En plus d'être un site naturel remarquable, la Dore présente un enjeu paysager notamment pour une reconnexion des habitants à la rivière. En complément de la Charte du Parc Livradois-Forez, un Plan paysage (Plan de Paysage D906, vallée de la Dore) a été établi. Il comporte en particulier un volet « se reconnecter avec la Dore ».

Le site du Legat est un des sites identifiés dans cette démarche.

Article 8. Spécifications générales

L'ensemble des plans devra être remis au format AUTOCAD (.dwg) et faire l'objet d'une application cadastrale avec le numéro des parcelles. Chaque point relevé devra être référencé x, y, z en Lambert 93 ainsi qu'une altitude rattachée NGF.

Il est attendu dans cette prestation une vigilance et un pragmatisme dans l'approche topographique et bathymétrique. L'objectif n'étant pas de faire des relevés partout, mais de bien identifier les caractéristiques essentielles du terrain, en lien avec les travaux envisagés.

3 stations de référence devront être implantées, sur des supports fixes de type clou d'arpentage pour le site des étangs de Chauttes. Ces points géo référencés serviront de station de référence pour le calage du chantier en phase travaux (au moins 1 à proximité du futur cours d'eau et 1 à proximité de plan d'eau à l'Est hors zone de travaux).

Article 9. Documents disponibles

- Photos.
- Fiche action de l' « étude hydro morphologique de la plaine alluviale d'Ambert-Arlanc » du contrat territorial Dore amont du 25/05/2017.
- Procès-verbal de fin de travaux de remise en état de l'ancienne gravière du site du Legat
- CR de visite du 19 décembre 2019 sur le plan d'eau de Chauttes.

L'ensemble de ces documents sont disponible à l'adresse suivant :

<https://cloud.parc-livradois-forez.org/index.php/s/TQdHYy6j6K8GWZM>